



Dossier traité par :
Philippe Rysheuvelds / **Patrick Huyberechts**
0476 915 980 / **0477 76 75 55**
21/05/2024



Maître Gaeten Bleeckx
2, place Maurisse Van Meeenen
1060 BRUXELLES

Maître,

TRAITEMENT ANTI-MERULE
180, avenue de Kersbeek - 1190 BRUXELLES

A la suite de votre demande, nous pouvons vous confirmer la présence d'une attaque par le champignon parasite du bois, la Mérule *Serpula lacrymans* dans la cage d'escalier en façade arrière de votre immeuble sous rubrique.

Nous nous permettons de vous envoyer notre offre pour l'élimination de l'attaque, la remise en état des bois de structure atteints et le remplacement des linteaux en bois par du béton dans la zone à traiter

Zones à traiter

Voir nos plans ci-joints (2 plans)

Travaux à faire par vos soins au préalable comme convenu :

- *Vider les lieux dans la zone de traitement
- *Avertir les occupants des lieux des conséquences dues aux travaux de traitement
(*c'est-à-dire la poussière, l'accès difficile, le bruit, la toxicité des produits, ... etc*)
- *Notre offre a été calculée sur base de l'utilisation de l'eau & d' électricité du chantier



Travaux spécialisés à faire par nos techniciens :**Travaux préparatoires**

Frais de Parking	1 FFT
Fourniture et pose des renforcements provisoires (l'étaçonnage)	1 FFT
Fourniture et pose d'un échafaudage à l'intérieur (démontage et évacuation par la suite)	1 FFT

Travaux de démolition avec évacuation de nos décombres

Démontage et évacuation du W.C	1 pièce
Déplafonnage sous les boiseries à démonter / à traiter (sous-l'escalier inclus)	8 m ²
<i>Démontage des boiseries pourries :</i>	
Dégagement partiel des encadrements des châssis contaminés	2 ouvertures
Démontage des plinthes, du plancher et des chevrons	4 m ²
Démontage de l'escalier contaminées (les contre-marches et le limon murale inclus)	7 marches
Démontage de la nouvelle solive contre le mur pour traiter derrière le mur	6 mct
Evacuation et nettoyage de nos décombres	1 FFT

Travaux de traitement

Traitement fongique des alvéoles (les appuis des chevrons et des linteaux)	8 ancrages
Décapage des enduits muraux dans le but de déceler l'attaque	38 m ²
Brossage et brûlage chimique des murs mis à nu	1 FFT
Stérilisation de la maçonnerie en surface et en profondeur	38 m ²
Traitement des boiseries subsistantes et adjacentes	11 m ²
Traitement des nouvelles boiseries	1 FFT

Travaux de maçonnerie

Démontage des linteaux en bois (l'évacuation des décombres inclus)	2 ouverture
Démontage des blochets en bois dans la maçonneries autour des portes	12 blochets
Remplacement des linteaux en béton (le maçonnage inclus)	2 ouverture
Remaçonnage des trous laissés par les blochets	12 trous

Travaux de charpenterie

Remplacement des chevrons (l'assemblage et le maçonnage inclus)	8 pièces
Remplacement de la nouvelle solive (rattachement des chevrons inclus)	1 pièce
Dégagement des renforts provisoires et l'évacuation de nos décombres	1 FFT

Travaux de menuiserie

Remplacement des planchers en panneau multiplex méranti	5 m ²
Réparation de l'escalier en hêtre (les contres marches et le limon murale inclus)	7 marches

Travaux à effectuer par des tiers à la suite de nos travaux comme convenu :

*Tous travaux de réfection et nettoyage locatif

Toutes les réparations dues à la vétusté des matériaux ou des installations électriques et de plomberie endommagés pendant les travaux (la négligence exceptée)

Le produit biocides :

*Le produit utilisé le "SARPECO 910" est une micro-émulsion en phase aqueuse.

*C'est un insecticide et un fongicide, de type curatif et préventif, pour bois et pour maçonnerie

*Les matières actives fongicides sont le **Propiconazole**, et le **Tebuconazole**

*Les matières actives insecticides sont la **Permethrine** et le **Butylcarbamate à base d'iode**

Mérule cachée :

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que notre prix concerne exclusivement les zones indiquées, soit sur notre plan, soit décrites dans cette offre. Etant donné la caractéristique que possède la mérule de se cacher derrière les plafonds, les plâtres etc. il y a une possibilité que l'attaque s'étende en dehors de ces zones. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de vous soumettre une offre complémentaire couvrant cette extension.

Suite de l'offre :

180, avenue de Kersbeek - 1190 BRUXELLES

Prix

Notre prix pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus, conformément avec nos conditions de vente, s'élève à :

15.830 € (hors T.V.A.)

(quinze mille huit cent trente euros)

Ventilation du prix (hors T.V.A.)

Travaux préparatoires et mise en chantier	680 €
Travaux de démolition avec évacuation de nos décombres	1.860 €
Travaux de traitement	5.760 €
Travaux de maçonnerie (les linteaux de 2 ouvertures)	1.120 €
Travaux de charpenterie (8 chevrons)	1.440 €
Travaux de charpenterie (la solive à remplacer)	290 €
Travaux de menuiserie (5m ² de plancher)	450 €
Travaux de menuiserie les 7marches de l'escaliers (le limon murale et les contre-marches inclus)	4.230 €
TOTAL	15.830 €

Extrait de la garantie

Protector Belgium garantit l'élimination de toute activité et assure la protection continue contre toute nouvelle prolifération ou persistance de l'attaque par les champignons parasites du bois dans les boiseries traitées par leurs soins.

La garantie est valide pendant une période de 20 ans à partir de l'achèvement des travaux.

En cas de persistance de l'attaque ou de réinvasion :

Protector Belgium s'engage, moyennant la présentation du contrat, du plan du travail et de la facture à effectuer une visite (à fixer de commun accord) et à remplacer et retraiter gracieusement les boiseries remplacées et/ou traitées par leurs soins

La garantie est délivrée au propriétaire et demeure valide pour autant qu'il entretienne convenablement l'immeuble concerné 'en bon père de famille' et empêche toute entrée d'humidité dans celui-ci.

Début des travaux

à convenir à la réception de votre commande

En cas d'acceptation de notre offre, veuillez nous retourner le double de la présente, la copie jaune complète, signée pour accord.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

LU ET APPROUVE

NOM :

.....
Emile Verschueren
Gérant

PRENOM :

DATE ET SIGNATURE :

.....
Date préférée pour l'exécution des travaux

Vous bénéficiez automatiquement du taux de T.V.A. de 6%.

En cas d'une modification de la TVA (cocontractant ou 21%), veuillez nous le spécifier à la commande

C.C. : [patrice.spadone@gmail](mailto:patrice.spadone@gmail.com)

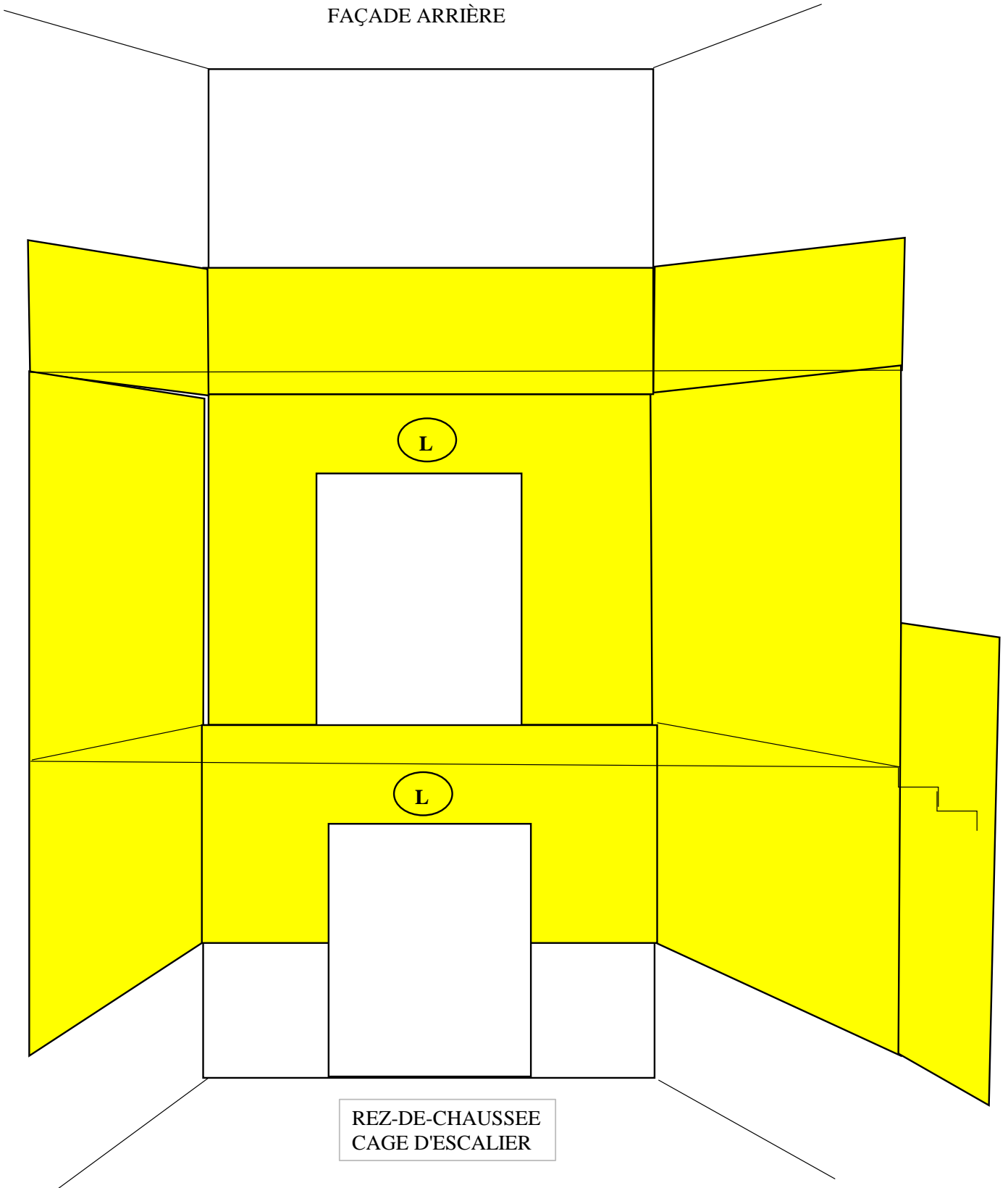
1. **Délai de validité de l'offre:** 28 jours. Après cette période, nous nous réservons le droit de l'annuler notre offre ou de la modifier.
2. **Les travaux spécialisés** mentionnés dans cette offre doivent être réalisés par nos propres techniciens. Notre responsabilité ne pourrait en aucun cas être engagée en cas d'intervention partielle ou totale par des tiers sans notre autorisation écrite.
3. **Facturation:**
 - * une facture d'acompte de 30% payable à sa réception.
 - * le solde, soit à l'achèvement total des travaux, soit au prorata des travaux effectués.
4. **T.V.A.:** selon Arrêté royal du 11 novembre 1995 modifiant celui du 18 juillet 1986, le soussigné déclare pour une facturation à un taux de T.V.A. de:
 - 6 %: que les travaux de la présente offre ont pour objet la transformation, la rénovation, de tout ou d'une partie d'un bâtiment d'habitation dont la première occupation précède d'au moins quinze ans la première date d'exigibilité, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé.
 - NB: T.V.A. 6%: exclusivement sur soumission de l'attestation signée par le propriétaire- le cas échéant.**
 - 21 %: que les travaux de la présente offre sont destinés à un bâtiment à usage professionnel/commercial dans ce cas, prière de nous communiquer l'adresse de facturation et le n° de TVA.
5. **Paiement:** du solde des travaux : endéans les 10 jours, sans escompte. En cas de non paiement des factures à la date d'échéance, leur montant sera majoré d'office d'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de € 25,00 et ce sans mise en demeure préalable. Il sera dû, en outre, un intérêt moratoire calculé à dater de l'échéance au taux de 1% par mois de retard.
6. **Annulation de la commande:** le client qui décide d'annuler sa commande ou de rompre le contrat, nous est redevable d'un dédommagement forfaitaire et incompressible égal à 30 % de la valeur de la commande ou contrat.
7. **Tout dégât** ou conséquence direct ou indirect résultant de notre intervention doit nous être signalé dans les 48 heures suivant notre intervention.
8. **Interruption ou suspension des travaux:** nous déclinons toute responsabilité pour la poursuite des travaux en cas d'interruption ou suspension du chantier pour des raisons indépendantes de notre volonté.
9. **Tout litige** relatif à l'exécution de la commande ou à l'interprétation du contrat ainsi que les présentes conditions de ventes relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles. Le contrat, y compris les présentes conditions de vente qui en font partie, est soumis au droit belge.

PLAN I/II BÂTIMENT PRINCIPAL

CLIENT :

Maître Gaeten Bleeckx

FAÇADE ARRIÈRE



REZ-DE-CHAUSSEE
CAGE D'ESCALIER

ZONE A TRAITER

21/05/2024

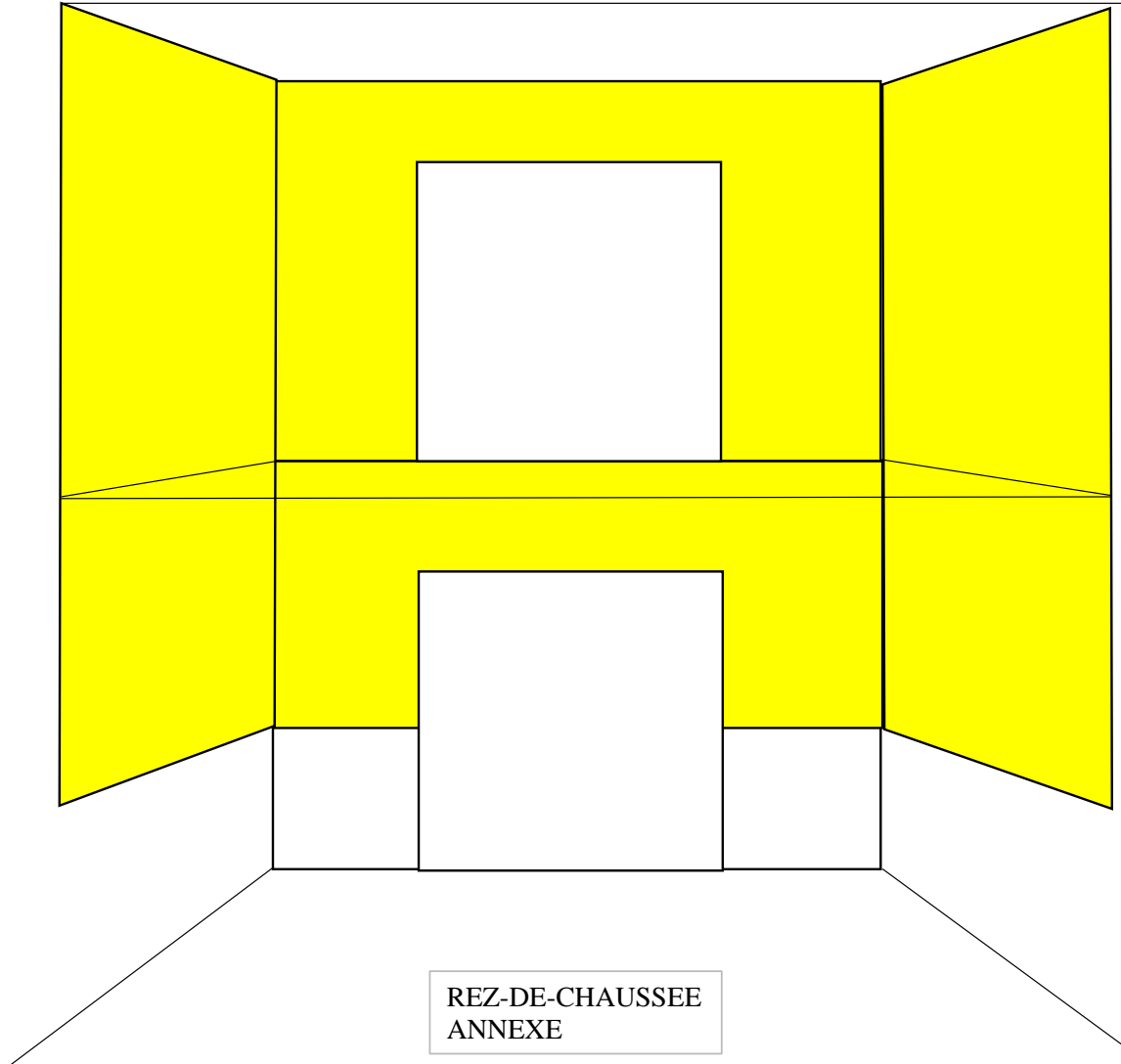


TRAITEMENT ANTI-MERULE

180, avenue de Kersbeek - 1190 BRUXELLES

PROTECTOR BELGIUM
Entrepôt de Bruxelles

PLAN II/II ANNEXE



ZONE A TRAITER

21/05/2024